

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 AVRIL 2022 – 14h30

Salle communale - Séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

1/ Présentation et vote du Compte Administratif 2021

Comme le veut la procédure, le maire se retire momentanément de la séance.

Le compte administratif 2021 est présenté par C.Zalduendo et discuté au sein du conseil.

L'exercice 2021 affiche un solde positif de 33 500 €.

VOTE

Le compte administratif 2021 est voté à l'unanimité par les 6 membres du conseil municipal.

Le maire rejoint le conseil.

2/ Présentation et vote du Budget 2022

Les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2022 sont examinées compte par compte.

La section de fonctionnement s'élève à 336 389€.

Le montant des charges salariales retrace les choix en matière de ressources humaines et notamment l'anticipation du départ à la retraite de Didier Labouret par le recrutement et la formation de son remplaçant.

20 000€ ont pu être dégagés pour couvrir des dépenses imprévues.

60 000€ de la section de fonctionnement viennent alimenter la section d'investissement.

Les subventions au comité des fêtes et à l'association Chioula sont réduites. Le comité des fêtes en raison de la crise sanitaire a gelé les fonds attribués les années précédentes.

La section d'investissement se monte à 230 575€.

Les projets d'investissement, d'un montant total de 83 600€, se répartissent dans les différentes rubriques du budget : travaux de voirie, réduction de la vitesse sur la traversée du village, maison de la chasse, travaux sur le patrimoine, équipement de l'atelier communal.

Les recettes d'investissements, et plus particulièrement le projet de construction d'une maison de la chasse, sont soutenues par la prévision d'une subvention du département, d'une aide de l'association de chasse et d'un prêt bancaire.

Le budget 2022 n'intègre pas pour le moment le projet de rénovation du bâtiment communal de La Bexane dont la réalisation est espérée sur 2022/2023.

Après diverses questions des conseillers permettant de préciser les chiffres et de comprendre les choix proposés, le conseil procède au vote du budget 2022.

VOTE

Le budget 2022 est voté à l'unanimité.

3 / Vote des taux d'imposition 2022

Le maire propose de maintenir sur 2022 les taux d'imposition appliqués en 2021.

VOTE

Les taux d'imposition proposés pour 2022 sont votés à l'unanimité.

4/ Point sur le bâtiment de la maison de la chasse

La demande de permis de construire a été déposée. On espère un retour pour la fin du mois d'avril.

5/ Projet de rénovation du bâtiment communal de La Bexane

Un gros travail a été mené en équipe, par le maire et Pierre-Marie Milone, auprès de la préfecture de l'Ariège, de la région Occitanie et du département de l'Ariège pour sensibiliser ces structures et leurs responsables à l'importance du projet de rénovation du bâtiment communal comprenant un atelier et un garage communal, des locaux associatifs et un restaurant.

Lors de la visite sur le site de Prades de Madame Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, représentante de l'Etat, accompagnée de Monsieur Stéphane Donnot, secrétaire général sous-préfet de l'arrondissement de Foix, en présence de Monsieur Alain Naudy, vice-président du conseil départemental de l'Ariège et président de la Communauté de communes de la Haute-Ariège, puis de celle de Monsieur Kamel Chibli, 3^e vice-président de la Région et élu ariègeois, Hervé Peloffi, le maire, a montré que le projet de rénovation allait bien au-delà de la simple rénovation d'un bâtiment vétuste mais représentait un vrai enjeu pour l'économie et le maintien de la vie sociale du village. C'est un vrai projet d'avenir pour le développement du village.

Le projet de rénovation initial a subi quelques modifications pour s'intégrer dans les programmes de financement et notamment en proposant un chauffage par pompe à chaleur. Il rentre aujourd'hui dans une enveloppe de 513 000€ HT.

Les premiers résultats des négociations menées avec les différentes structures de financement public, permettraient d'espérer, sous toute réserve, un financement de près de 80% dont plus de 50% sur des financements Etat DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de l'Investissement Local).

Pour obtenir ce financement maximal, la commune doit au minimum financer 20% du projet.

Les emprunts contractés par la commune, et encore en cours, s'éteignent dans 7 ans avec un résiduel de remboursement annuel de 4000€ dès 2027.

Les organismes bancaires contactés confirment que les prêts projetés sont réalisables. Plusieurs organismes financiers seront consultés avant de prendre une décision en matière de prêt.

La région peut aussi se porter conseil et accompagner notre projet.

L'attribution des subventions pourraient se faire sur les enveloppes 2022.

Pour continuer à mener ce dossier deux décisions sont soumises à l'avis du conseil municipal :

- Madame Bénazet, architecte, est retenue pour continuer à mener la rénovation du bâtiment communal La Bexane. Elle a de belles références sur le département y compris auprès de la préfecture. Le montant de ses honoraires situés en dessous du seuil des marchés publics, n'exige pas le recours à un appel à concurrence.
- Dépôt du permis de construire dans les plus brefs délais, pour une réponse si possible en juillet. Les appels d'offre travaux pourront être lancés en suivant. Un démarrage des travaux pourrait se faire en fin d'année 2022.

VOTE

Les deux décisions sont approuvées à l'unanimité.

6/ Ralentissement de la vitesse sur la traversée du village

Pierre Henrich présente ce dossier dont il est référent.

Suite aux informations données par la commune de Belcaire sur la procédure de mise en place de ralentisseurs sur la route départementale, l'entreprise Signaux Gérod retenue sur Belcaire, est venue faire une analyse des besoins sur Prades. Elle a établi une proposition chiffrée (15 500€ HT) qui intègre des ralentisseurs, des rétrécissements et des barrières avec jardinières.

L'adjoint au maire a initié une rencontre avec Monsieur Miquel, responsable départemental de l'équipement, qui complète les éléments du devis selon les normes en vigueur.

On peut être aidé financièrement sur l'enveloppe des amendes de police à hauteur de 30% maximum.

Il faut déposer un dossier de demande dans les meilleurs délais, la prochaine commission départementale devant avoir lieu courant mai 2022.

Ce dossier, sous réserve de son acceptation, sera réalisé dans sa globalité sur l'année et non par tranches.

Une phase expérimentale notamment sur le volet rétrécissement sera initiée sur la route dès le courant avril.

VOTE

Pierre Henrich est missionné pour mener à terme ce projet.

7/ Délibérations sur les statuts modifiés de la Communauté de communes de la Haute-Ariège (CCHA) et délibération CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

VOTE

Les délibérations sont votées à l'unanimité.

8/ Point sur les travaux

- Un gros chantier a été entrepris à l'atelier communal par le personnel technique : révision complète et remise en état de tout le matériel roulant dont la fraise à déneigement qui n'a plus besoin pour le moment d'être changée. L'atelier municipal a été de plus nettoyé de fond en comble et un inventaire précis des équipements et des fournitures a été établi.
Le binôme Didier Labouret et Yannick Calvet a montré tout son professionnalisme et sa complémentarité. Une belle occasion pour Yannick, accompagné des conseils de Didier, de se familiariser avec le travail de la commune et de gagner en autonomie.
- Les bandes rugueuses pour non-voyants ont été positionnées sur la rampe handicapée de la mairie/poste
- Un petit cumulus a été installé à la mairie qui peut bénéficier d'eau chaude maintenant
- Diverses interventions d'entretien ont été assurées sur les logements communaux
- Des travaux d'enrochement du talus devant le terrain multisports ont été initiés par les techniciens de l'équipe municipale qui ont aussi assuré le nettoyage du village, du terrain de boules et du cimetière
- Enfin il a fallu encore procéder au déneigement du village le samedi 2 avril 2022 et les deux jours suivants.

Questions diverses

Un logement communal vient de se libérer au rez-de-chaussée de l'école. Il faut le faire savoir.

La séance est levée à 16h30.